Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, en Italie, au Canada, en Australie ni au Japon

Imanes SARL

COMMUNIQUE

LANCEMENT D'UNE OPERATION DE RACHAT D'OBLIGATIONS EMISES PAR IMANES SARL

Paris, le 26 novembre 2026

La société Imanes SARL (la "**Société**") envisage le rachat (le "**Rachat**") de l'emprunt obligataire qu'elle a émis le 16 octobre 2025, d'un montant nominal total de 10.000.000 €, portant intérêt au taux de 8% l'an et venant à échéance le 16 octobre 2030 (code ISIN : FR0014011UN2) (les "**Obligations**"), dont 10.000.000 € restent en circulation.

Les modalités du Rachat ont été arrêtées comme suit :

- **Montant du Rachat** : 10.000.000 € (le "**Montant du Rachat** ") ;
- **Prix de rachat des Obligations** : 1.063,37 € par Obligation (correspondant pour 1.000 € à la valeur nominale de chaque Obligation, majorée d'une prime de rachat de 50 € et des intérêts courus de 13,37 € jusqu'à la Date de Rachat (incluse)) (le "**Prix de Rachat**") ;
- **Période ouverte au Rachat** : du 30 novembre 2026 au 11 décembre 2026 (inclus) ; et
- **Date de Rachat** : 16 décembre 2026.

Les porteurs d'Obligations souhaitant participer au Rachat sont invités à se rapprocher de leurs intermédiaires financiers qui devront contacter UPTEVIA (anciennement CACEIS Corporate Trust), agissant en tant qu'agent centralisateur de l'opération de Rachat, au plus tard le 11 décembre 2026 à 17h00 (heure de Paris).

Les Obligations ainsi rachetées seront annulées, conformément à leurs modalités.

Le montant total d'Obligations rachetées dans le cadre du Rachat fera l'objet d'un communiqué de la Société le 14 décembre 2026, étant précisé que la Société se réserve la possibilité de renoncer au Rachat et/ou d'en modifier les modalités telles que décrites dans le présent communiqué.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des obligations dans un quelconque pays, en particulier aux Etats-Unis. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays faire l'objet d'une réglementation spécifique et les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des restrictions applicables et s'y conformer.